Fête du Colombier
Dimanche 17 septembre 2017

CONCOURS DE PEINTRES
Règlement

Article 1 : Ce concours est gratuit et ouvert à tous, chacun choisissant son niveau :
1 - Artistes confirmés ou professionnels (sur présentation du numéro de siren)
2 - Amateurs
3 - Amateurs jeunes moins de 18 ans (les personnes concourant dans cette catégorie devront fournir une autorisation parentale pour participer).

Article 2 : Les inscriptions sont gratuites. Le bulletin d'inscription devra être envoyé au Pôle Culture-Communication-Citoyenneté de la Mairie de Pouzauges avant le 15 septembre 2017.

Article 3 : A l'inscription, les participants indiquent la catégorie dans laquelle ils souhaitent concourir. Les artistes ne peuvent participer que dans une seule catégorie. Les supports seront validés dans la catégorie choisie. Seules les œuvres dont le support portera la date, le tampon du comité organisateur et le numéro individuel d'inscription seront admises à concourir.

Tous les artistes, quelle que soit la catégorie choisie, devront se présenter au Colombier, le dimanche 17 septembre 2017 entre 9h00 et 11h00. Une collation leur sera servie à l'accueil, au rez de chaussée du château du Colombier.

Article 4 : Le thème ainsi que les supports, formats, techniques sont libres. Les artistes utiliseront leur propre matériel.

Article 5 : Les peintres pourront éventuellement exposer cinq œuvres de leur composition autour de leur chevalet. Ils pourront s'installer où ils le souhaitent dans la commune, sous réserve qu'il s'agisse du domaine public, et qu'ils ne gênent ni la circulation des véhicules ni celle des piétons. L'œuvre devra traiter du patrimoine de Pouzauges, que ce soit le patrimoine bâti, historique ou naturel.

Article 6 : La fin du concours aura lieu le dimanche 17 septembre 2017 à 17h. Les peintres devront apporter leur œuvre aux membres du jury avant 17h au château du Colombier. Le jury se réunira dès la fin du concours. La remise des prix s'effectuera à partir de 17h30, sur place.

Les prix sont les suivants :

Catégorie « Professionnel » :

1er prix : 100 € en bons d'achat + livre

2nd prix : 50 € en bons d'achat + livre

3e prix : 20 € en bons d'achat + livre

Catégorie « Amateur Adulte » :

1er prix : 100 € en bons d'achat + livre

2nd prix : 50 € en bons d'achat + livre

3e prix : 20 € en bons d'achat + livre

Catégorie « Amateur moins de 18 ans » :

1er prix : 50 € en bons d'achat + livre

2nd prix : 30 € en bons d'achat + livre

3e prix : 20 € en bons d'achat + livre

Article 7 : Le Jury est composé des membres de la commission culture-communication de la Ville de Pouzauges.

Article 8 : En participant à ce concours, les peintres cèdent l'intégralité de leurs droits à l'image lors de cette manifestation.

Article 9 : Les candidats déchargent les organisateurs de toute responsabilité en cas de dommage survenu à leurs œuvres.

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement.

Signature du participant